



## Non bénéfice examen professionnel RAEP

-----  
Par Philippe1966

Madame Monsieur

Est il légal qu'un fonctionnaire ( fonction publique d'Etat), titulaire de l'examen professionnel RAEP depuis 2012, n'ai pas bénéficié de l'avancement de grade en 10 ans ?  
Cordialement.

xxxxxxxxx anonymisation

-----  
Par DIU1973

BONJOUR

Pour s'engager dans les épreuves d'une RAEP, il faut être animé d'une volonté d' accéder à un nouveau grade, de changer de métier ou donner une nouvelle impulsion à sa carrière, mais aucune automaticité.